1924										144.01
GROUPE D'UTILISATION AG	RICOLE (A)									
AGRICULTURE 1	α	ULTURE						63		
AGRICULTURE 2	cı	ULTURE ET ÉLE	VAGE					64		
GROUPE D'UTILISATION RÉ	SIDENTIELLE (	H) CLASSE	S D'OCCUPATION	: A: ISOLÉ	- B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE				
HABITATION I	11	LOGEMENT						65		
HABITATION 2	2 1	LOGEMENTS						66	A B (	·
HABITATION 3	31	LOGEMENTS						67	A B (	
HABITATION 4	4)	À 8 LOGEMENTS						68	A B (	
HABITATION 5	9,	À 12 LOGEMENT	S			·		69	A B (	
HABITATION 6		À 36 LOGEMEN								
									X	
HABITATION 7		LOGEMENTS ET							X	
HABITATION 8			SION - 4 À 9 CHAMBRES							
HABITATION 9		AISONS DE PENS	SION - 10 CHAMBRES E	T PLUS				<u></u>		
HABITATION 10		ABITATION COL	LECTIVE						<u> </u>	
HABITATION II	М	AISONS MOBILE	s					75		
HABITATION 12	м	IAISONS DE CHA	MBRES - 4 À 9 CHAMBI	RES				75.1		
HABITATION 13	м	IAISONS DE CHA	MBRES - 10 CHAMBRE	S ET PLUS				75.2		
NORMES SPÉCIALES APPLI	CABLES AUX LO	OGEMENTS						18.57		
	H	ABITATION PRO	TĖGĖE					94		
			S DE 2 CHAMBRES OU	PLUS ON DE 1S	M? OUTPILIS					
ODOLINE PURE ICATION CO			S DE 3 CHAMBRES OU	. 203 CO DE 103	m. OU FLUS			292		
GROUPE D'UTILISATION CO			101							
COMMERCE I		ACCOMMODATI	_						S-R	
COMMERCE 2		ERVICES ADMIN	ISTRATIFS					77		
COMMERCE 3	Н	ÔTELLERIE						78		
COMMERCE 4		ÉTAIL ET SERVI	CES					79	S-R	
COMMERCE 5	RI	ESTAURATION.	DÉBITS D'ALCOOL ET I	DIVERTISSEME	NT			80		
COMMERCE 6	Di	E DÉTAIL AVEC	NUISANCES					81		
COMMERCE 7	Di	E GROS						82		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
COMMERCE 8	S	TATIONNEMENT						83		
GROUPE D'UTILISATION INC				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						
			IMERCE DE DÉTAIL					0.4		
INDUSTRIE I			MERCE DE DETAIL					84		
INDUSTRIE 2		ANS NUISANCE						85		
INDUSTRIE 3	^	NUISANCE FAIR	BLE					86		
INDUSTRIE 4	<u>À</u>	NUISANCE FOR	TE					87		
GROUPE D'UTILISATION PU	BLIQUE (P)									
PUBLIC I	À	CLIENTELE DE	VOISINAGE					88		
PUBLIC 2	À	CLIENTÈLE DE	QUARTIER					89		
PUBLIC 3		CLIENTÈLE LO	CALE					90		
		CLIENTÈLE DE				<del></del>				
PUBLIC 4 GROUPE D'UTILISATION RÉ		<del></del>	REGION					91		
RÉCRÉATION I		E LOISIRS								
	<u>^</u>	GRANDS ESPAC	CES					93		
NORMES SPÉCIALES										
	P	ROJET D'ENSEM	BLE					166		
		4 DE STATIONNE	MENT COUVERT					332		
	т	YPE D'ENTREPO	SAGE PERMIS					338		
	%	4 DE LA SUPERF	ICIE DE TERRAIN POUI	R ENTREPOSAG				338		
PRÉCIPIONEMENT EXOLUG.										
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:										
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	220									
NOTES: 69, 248				· <u>-</u> -						
Normes	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur	Hauteur	Marge	Marge	Marge	Largeur	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire
d inspiration	maximale	minimale		arrière	latérale	combinée			%	agrément
						cours				%
						latérales				
					<del></del>					<u> </u>
GÉNÉRALES	16						0,75	3,00	20	10
		<u> </u>		_	<del></del>		<u> </u>	l i		1
PARTICULIÈRES										İ
-		İ	1		ı	<del>'</del>	l .	1		1
Normes	54	1	54		54					
de lotissement	Largeur		Profondeur du	lot	Superficie du los	·				
	•			<del></del>						
GÉNÉRALES										
PARTICULIÈRES					_					
		140 **	60				1		167	
Normes		159 - 10 Superficie ma			Ι¢ R.P.T π	53 navimal		Lanami	167 ents à l'hectare	
de densité	Admin. ct :		aximaie Vente au détail	A	K.P. L n nin, et service	vente au de	ćtail	Nombre minimal		e maximal
	Aumin. ct	act vice	A cure an detail	Adi			Culli		Nomor	e maximal
GÉNÉRALES	į	-			8,80	8,80	ĺ	58,5	!	
	_			-			1		1	
PARTICULIÈRES							1			
	<u> </u>								<u> </u>	
AIRES: CVR1	•	1	_	'						

AIRES: CVRI

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	158 LO.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	13		7,5				0,50	1,75	40	30
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes	159 - Superficie		16 R.P.T n		167 Logements à l'hectare		
de densité	Admin. et service	Vente au détail	Admin, et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal	
GÉNÉRALES	4400			2,75	22,5		
PARTICULIÈRES							

AIRES: RS-1

163

R.P.T maximal

Vente au détail

2,75

Admin. et service

167

Nombre maximal

Nombre minimal

7,2

AIRES:	R-3

**Normes** 

de densité

**GÉNÉRALES** 

**PARTICULIÈRES** 

159 - 160

Vente au détail

Admin. et service

1100

183.04

VQZ-3 - CAHIER DES SPÉCIFICATIONS 183.05 GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE I CULTURE AGRICULTURE 2 CULTURE ET ÉLEVAGE GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE HABITATION I I LOGEMENT A B C HABITATION 2 2 LOGEMENTS A B C 3 LOGEMENTS HABITATION 3 A B C 67 HABITATION 4 **↓ À 8 LOGEMENTS** 68 A B C **HABITATION 5** 9 À 12 LOGEMENTS HABITATION 6 13 À 36 LOGEMENTS 70 37 LOGEMENTS ET PLUS **HABITATION 7** HABITATION 8 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES 72 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS **HABITATION 9** 73 Х HABITATION 10 HABITATION COLLECTIVE 74 HABITATION II MAISONS MOBILES 75 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES **HABITATION 12** 75.1 MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS **HABITATION 13** NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGÉE % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.º OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCE 3 HÖTELLERIE DÉTAIL ET SERVICES х COMMERCE 4 80 COMMERCE 5 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT DE DÉTAIL AVEC NUISANCES COMMERCE 6 DE GROS COMMERCE 7 82 COMMERCE 8 STATIONNEMENT GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE I 84 **INDUSTRIE 2** SANS NUISANCE À NUISANCE FAIBLE INDUSTRIE 3 À NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) <u>x</u>\_\_\_ À CLIENTÈLE DE VOISINAGE 88 x .\_.\_ PUBLIC 2 À CLIENTÈLE LOCALE PUBLIC 3 90 À CLIENTÈLE DE RÉGION 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) DE LOISIRS RECREATION I 92 **RÉCRÉATION 2** À GRANDS ESPACES NORMES SPÉCIALES % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94, 96, 105 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206.220.353 NOTES: 69 168 168 158 161 185 153 153 168 168 184 Normes d'implantation LO.S R.P.T Aire libre Marge Marge Largem maximale minimale avant arrière latèrale combinée agrément laterales **GÉNÉRALES** 20 1,00 5,00 **PARTICULIÈRES** 54 Profondeur du lot **Normes** Superficie du lot Largeur du lot de lotissement **GÉNÉRALES PARTICULIÈRES** 

			\				
Normes de densité	159 - Superficie	160 maximale	16   R.P.T n		167 Logements à l'hectare		
ae aensite	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal	
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	i  - 	
PARTICULIÈRES							

AIRES: CVRI

MINICHATNES   CALABOT STOTO	ROUPE D'UTILISATION AG	RICOLE (A)									
MORREZONIS O FROMER TO LICUSARS POCCUPATION A 1806 A 19 JAMES A 1904 A		, ,	LTURE						63		
MEAT ATOMS   100000000000000000000000000000000000		cu	ILTURE ET ÉLE	EVAGE							
MAIR   A D   A	ROUPE D'UTILISATION RÉ	SIDENTIELLE (I	H) CLASS	ES D'OCCUPATION	N: A: ISOLE	· B: JUMELÉ ·	C: EN RANG	ÉE			
MAINTATIONS	HABITATION I	11	OGEMENT						65	A B (	<u> </u>
MAINTATIONS   A 14 MORRORISMON   4 M	HABITATION 2	21	OGEMENTS		<del></del>	-			66	A B (	<u> </u>
MAINTATIONS									67	A B (	<u> </u>
MAINTACTIONS	HABITATION 4					<del> </del>			68	A B (	
MAINTARDON   MADERIAN   MADERIA											<u> </u>
MARITATION'S   MARI							_				·
Montantion   Mon		_									
MURITATION 19						_	<del></del>				
MINITATION   MISSONS RECOMMENTS   72   1   1   1   1   1   1   1   1   1					ET PLUS						
MARITATION   1			-							X	
MAINTAINED 3 MAISONS DE CAMBRES PER NAS								-		v	
PRINCES SPECIALES APPLICABLES AUX LOCAMENTO MOTIONS   100											
MINITATION ROTEGER   STATE				AMBRES - IN CITY SIBIL	W E1 1003						
STATE   COLOMBET DE L'OLOMBET	NONES STECIMEES ATTE			OTÉGÉE					94		
The Indicate of the Indicate					PLUS OU DE 85	M' OU PLUS					
COMMERCE   OXICONOMOREDIA   OXICONOMOR											
December   December	OUPE D'UTILISATION CO										
SERVICE ADMINISTRATURE   SERVICE ADMINISTRAT		•		TION					76	S-R	
MOTHELINE											
COMMERCE   PRETALE PERMISE   79   \$4   \$4   \$5   \$6   \$6   \$6   \$6   \$6   \$6   \$6	<u></u>										
DEMINISTRY   DEPTIMENT   DELICION   DESTRUCTION   DESTRUCTION   DESTRUCTION   DESTRUCTION   DELICION   DESTRUCTION   DELICION   D		Di	ÉTAIL ET SERV	/ICES						S-R	
SQNAMERCE   DE COROS   STATIONNE MINEST   DE COROS   STATIONNE MINEST   STATIONNE MINEST   STATIONNE MINEST   SANCE AU COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE DÉTAIL   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE DE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE SANCE MUSISTRE LE COMMERCE   SE S		RI	ESTAURATION	DEBITS D'ALCOOL ET	DIVERTISSEME	ENT					
STATIONAMENTE   STATIONAMENT   ST		Di	E DÉTAIL AVE	C NUISANCES					81		
NOUTE PUTILISATION INDUSTRIELLE (1)	COMMERCE 7	DI	E GROS						82		
MOUSTRIE   ASSOCIAU COMMERCE DE DÉTAIL   S.   S.		51	TATIONNEMEN	т						x	
NOUSTRIE 2   SANS MUSANCE FABRE   85   NOUSTRIE 3   ANUSANCE FABRE   86	OUPE D'UTILISATION IN	DUSTRIELLE (I)	)			-					
NOUSTRIE 3   A MUSANCE FORTE   56   170   101   102	INDUSTRIE I	A	SSOCIÈ AU CO	MMERCE DE DÉTAIL					84	S-R	
NOUSTRIE 4   A NUISANCE FORTE   Properties		S	ANS NUISANCE						85		
RUBLIC   ACLIENTELE DE VOSINAGE   88   X   PUBLIC   ACLIENTELE DE VOSINAGE   89   X   PUBLIC   ACLIENTELE DE QUARTER   89   X   PUBLIC   ACLIENTELE DE QUARTER   90   X   PUBLIC   ACLIENTELE DE SÉCION   91   PUBLIC   PUBLIC   ACLIENTELE DE SÉCION   91   PUBLIC   PUBLIC   ACLIENTELE DE SÉCION   92   PUBLIC   PUBLIC   ACLIENTELE DE SÉCION   92   PUBLIC	INDUSTRIE 3	À	NUISANCE FA	IBLE	_				86		
PUBLIC 1	INDUSTRIE 4	λ	NUISANCE FO	RTE					87		
PUBLIC 2   ACLIENTÉEL DE QUARTIER   50   X	ROUPE D'UTILISATION PL	IBLIQUE (P)									
PUBLIC 3   ACLIENTÉLE LOCALE   90   X	PUBLIC 1	À	CLIENTÈLE D	E VOISINAGE					88	x	
PUBLIC 3   ACLIENTÉLE LOCALE   90   X	PUBLIC 2	À	CLIENTÈLE D	E QUARTIER					89	x	
Marge   Marg		À	CLIENTÈLE L	DCALE					90	x	
RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES 93  ORMES SPÉCIALES  PROJET DENSEMBLE  NO E STATIONNEMENT COUVERT  TYPE D'ENTREPOSAGE FERMIS  NO E STATIONNEMENT PERMIS: 179, 206, 215  OFFICIFIQUEMENT PERMIS: 179, 206, 215  OFFICIFIQUEMENT PERMIS: 179, 206, 215  OFFICIPIQUEMENT PERMIS	PUBLIC 4	Α	CLIENTÈLE D	E RÉGION					91		
RÉCRÉATION 2 À GRANDS ESPACES 91  ORMES SPÉCIALES  PROJET D'ENSEMBLE 106  NO DE STATIONNEMENT COUVERT 332  TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 328  NO DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338  PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 96  PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 179, 206, 215  OTES: 255  OTES: 255  OTES: 255  OTES: 255  OTES: 265	ROUPE D'UTILISATION RI	CRÉATIVE (R)									
166	RÉCRÉATION I	D	E LOISIRS						92		
NOS STATIONEMENT COURT   1312   1318   131	RÉCRÉATION 2	<u>Å</u>	GRANDS ESPA	ACES					93		
Note   Station   132   133	ORMES SPÉCIALES										
TYPE DENTREPOSAGE PERMIS   338   3		P	ROJET D'ENSE	MBLE					160	· · · ·	. <b>_</b>
## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  ## DE CASUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSACE  ## DE CASUPERFICIE DE TERRAIN			DE STATION	EMENT COUVERT		<u></u>			333	2	
PECIFIQUEMENT EXCLUS: 96   PECIFIQUEMENT PERMIS: 179, 206, 215		Т	YPE D'ENTREF	OSAGE PERMIS					331	3	
Description			6 DE LA SUPER	FICIE DE TERRAIN POL	JR ENTREPOSA	GE			331	3	
Tormes   153   153   168   168   168   168   158   161   185   160	ÉCIFIQUEMENT EXCLUS	: 96									
Tormes   153   153   168   168   168   168   158   161   185   161	<del></del>										
Iormes		177, 400, 213									
Hauteur maximale   Hauteur minimale   Marge avant   Marge arrière   Marge latérale   Largeur combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %    Aire libre cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre service %   Aire libre combinée cours latérales   1.0.5   R.P.T.   Aire libre service %   Aire libre service   1.0.5   R.P.T.   Aire libre service service   1.0.5   R.P.T.   Aire libre service %   Aire libre service   1.0.5   R.P.T.   Aire libre service service   1.0.5   R.P.T.   Aire libre service service service   1.0.5   R.P.T.   Aire libre service service service service service   1.0.5   R.P.T.   Aire libre service	OTES: 255										
maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales  SÉNÉRALES  13  0,75  2,00  20  PARTICULIÈRES  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  SéNÉRALES  PARTICULIÈRES  Ormes  GÉNÉRALES  Superficie maximale Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre SÉNÉRALES  1100  107  107  108  109  109  100  100  100  100  100	ormes	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
SÉNÉRALES  13  O,75  2,00  20  ARTICULIÈRES  Ide lotissement  Senérales  Superficie du lot  Superficie du lot  Superficie maximale Admin. et service  Vente au détail  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nom	'implantation							1.0.8	R.P.T		Aire
SÉNÉRALES  13  0,75  2,00  20  PARTICULIÈRES  Iormes de lotissement  Largeur du lot  Profondeur du lot  Superficie du lot  SéNÉRALES  PARTICULIÈRES  Iormes de densité  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nomb  Nomb  Nomb  100  100  100  100  100  100  100  1	-	maximale	minimal	e avant	arrière	latérale				%	agréinei %
PARTICULIÈRES  JORMES  de lotissement  SÉNÉRALES  Profondeur du lot  Superficie du lot  Superficie du lot  Superficie du lot  Superficie maximale  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nombre							1				70
PARTICULIÈRES  Jormes de lotissement  SéNÉRALES  PARTICULIÈRES  Jormes de densité  Admin. et service  Vente au détail  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nom											
PARTICULIÈRES  Jormes  Je lotissement  Largeur du lot  Profondeur du lot  Superficie du lot  Profondeur du lot  Superficie du lot  Profondeur du lot  Superficie du lot  PRES  PARTICULIÈRES  JORMES  Logements à l'hectare  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nombre minima	SÉNÉRALES	13						0,7	2,00	20	10
Jormes de lotissement  SéNÉRALES  PARTICULIÈRES  Jormes de densité  Admin. et service  Vente au détail  Admin. et service  Vente au détail  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nombre SéNÉRALES  Nombre 1100  163  R. P.T. maximal  Logements à l'hectare  Vente au détail  Nombre minimal  Nombre SéNÉRALES  Nombre minimal  Nombre Meritain		<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	1	-	<u> </u>			<u> </u>	1
de lotissement  Eargeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  PARTICULIÈRES  Lormes E densité  Admin. et service  Vente au détail  Lormes Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nombre SÉNÉRALES  Lormes Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nombre Mêres  2,75  7,2	ARTICULIERES										!
de lotissement SéNÉRALES  Profondeur du lot Superficie du lot  Superfi										_	
PARTICULIÈRES  Ormes e densité Admin. et service Vente au détail 100 163 R.P.T.maximal Logements à l'hectare Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre 100 2,75 7,2				1	h. 1a:		.				
PARTICULIÈRES  Ormes e densité  Admin. et service  Vente au détail  163 R. P.T. maximal Logements à l'hectare Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal Nombre MêxeALES  1100  2,75  7,2	de lotissement	Largeur	au IOI	Protondeur d	u IOl	Superricie du lo	1				
PARTICULIÈRES    Jormes   159 - 160   163   167     Superficie maximale   R.P.T.maximal   Logements à l'hectare     Admin. et service   Vente au détail   Nombre minimal   Nombre     SÉNÉRALES   1100   2,75   7,2	SÉNÉRALES										
lormes   159 - 160   163   167    e densité   Admin. et service   Vente au détail   Admin. et service   Vente au détail   Nombre minimal   Nombre		<u> </u>									
lormes   159 - 160   163   167    e densité   Admin. et service   Vente au détail   Admin. et service   Vente au détail   Nombre minimal   Nombre	PARTICULIÈRES										
Superficie maximale R.P.T. maximal Logements à l'hectare Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre SÉNÉRALES 1100 2,75 7,2				1							
e densite  Admin. et service  Vente au détail  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nombre 2,75  7,2									Lanco		
SÉNÉRALES 1100 2,75 7,2	e densité	Admin et			1 A4			ı détail	•		re maximal
				· eme au ucidii		or service		<del></del>		HOING	- maxiilidi
A PTICIUI IÈPES	ENERALES	1100	,				2,	/5	7,2		
		<del>                                     </del>								<u> </u>	
PARTICULIERES	PARTICULIÈRES				<b>\</b>					1	

2	A

AGRICULTURE I	CULTURE	63
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64
ROUPE D'UTILISATION RÉSIL	DENTIELLE (II) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE	
HABITATION 1	I LOGEMENT	65 A B C
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66 ABC
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67 A B C
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68 ABC
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69 A B C
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70 X
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71 X
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2
ORMES SPÉCIALES APPLICA		13.2
	HABITATION PROTÉGÉE	94
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.º OU PLUS	292
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 103 M.º OU PLUS	. 292
ROUPE D'UTILISATION COM		. 292
	D'ACCOMMODATION	74
COMMERCE I	SERVICES ADMINISTRATIFS	
COMMERCE 2	HÔTELLERIE	
COMMERCE 3	DÉTAIL ET SERVICES	78
COMMERCE 4		79
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81
COMMERCE 7	DE GROS	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83
ROUPE D'UTILISATION INDU		
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87
ROUPE D'UTILISATION PUBI	LIQUE (P)	
PUBLIC I	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88X
PUBLIC 2	À CLIENTELE DE QUARTIER	89 X
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90 X
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91
ROUPE D'UTILISATION RÉCI	RÉATIVE (R)	
RÉCREATION I	DE LOISIRS	92 X
RÉCRÈATION 2	À GRANDS ESPACES	93
IORMES SPÉCIALES		
	PROJET D'ENSEMBLE	166 X
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 299

NOTES: 50.377

Normes d'implantati	on	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 1.O.S	161 R.P.T	Aire libre	184 Aire agrèment %
GÉNÉRALES		9		7,5	7,5	3	9	0,25	0,75	65	25
PARTICULIÈR	ES									i i	1
HI AE	C .	8		6	9	2	5,6	0,35	0,90	55	35
H2 AF	IC	8		6	9	2	5,6	0,35	0,90	55	35
H3 AI	BC	8		6	9	2	5,6	0,35	0,90	55	35
H4 AI	BC	10		6	9	2	5,6	0,35	2,00	55	35
115 AI	3 C	10		6	9	2	5,6	0,35	2,00	55	35
Н6		10		6	9	2	5,6	0,35	2,00	55	35
H7		10		6	9	2	5,6	0,35	2,00	55	35

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			v

Normes	159 - Superficie	160 maximale	16 R.P.T m		167 Logements à l'hectare		
de densité	Admin. et service	Vente au détail	Admin, et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal	
GÉNÉRALES	1100	5500	1,65	1,65	7,2		
PARTICULIÈRES							